

Département d'Ille et Vilaine Mairie de St SENOUX 35580	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SENOUX
<u>MEMBRES</u> En exercice : 13 Présents: 11 Votants : 13 <u>DATES</u> Convoc.: 19/04/2011 Affich. : 19/04/2011	Séance du 26 AVRIL 2011 L'an deux mil onze, le vingt six avril, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAVAUD Bernard, Maire. Présents: Mmes GALIPOT, GESNYS, MEREL, ZAID MM. GAVAUD Bernard, Maire, CORMIER, COUTO, PAVOINE, PROVOST, RIMASSON, THEZE. Absents excusés : MM. CAPITAINE (pouvoir à M. CORMIER) et LANDAIS (pouvoir à Mme GESNYS) Nadia ZAID a été élue secrétaire de séance.

26-11 Commune : Vote du Compte Administratif 2010 et Affectation des résultats

Monsieur l'adjoint aux finances présente aux élus du conseil municipal le compte administratif de la commune pour l'année 2010 chapitre par chapitre. Les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent de 318 084.95 €

Section d'investissement :

Excédent de 1 104 035.64 €

Reste à réaliser :

Besoin de financement de 1 186 971.65 €

Excédent de 88 095.28 €

Le conseil municipal, hors de la présence de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2011,

DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 100 000 € à la section d'investissement du budget communal 2011 (article 1068) et d'affecter l'autre partie du résultat soit 218 084.95 € à la section de fonctionnement (chap.002).

27-11 Commune : Approbation du Compte de Gestion 2010

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif (il n'y a pas eu de budget supplémentaire) pour l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

28-11 Assainissement : Vote du Compte Administratif 2010 et Affectation de résultat

Monsieur l'adjoint aux finances présente aux élus le compte administratif assainissement pour l'année 2010 chapitre par chapitre. Les résultats sont les suivants :

Section d'exploitation :

Excédent de 32 593.69 €

Section d'investissement :

Excédent de 6928.49 €

Reste à réaliser :

Besoin de financement 10 800 €

Le conseil municipal, hors de la présence de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2011,

DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 3 871.51 € à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement du budget assainissement 2011 (article 1068) et d'affecter l'autre partie du résultat soit 28 722.18 € à la section de fonctionnement (chap.002).

29-11 Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2010

Monsieur Le Maire présente le budget primitif (il n'y a pas eu de budget supplémentaire) pour l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

30-11 Commune : Budget primitif 2011

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'exposé où il résulte que les dépenses prévues au budget primitif 2011 de la commune s'élevaient à :

Dépenses de fonctionnement	1 247 044.95 €
Dépenses d'investissement	1 795 845.00 € (dont 1 186 971.61 € de restes à réaliser)
Pour un total	3 042 889.95 €

Ces dépenses sont couvertes en partie par les ressources suivantes :

Recettes de fonctionnement	862 044.95 € (dont 218 084.95 € d'excédent reporté de 2010)
Recettes d'investissement	1 795 845.00 € (dont 88 095.28 € de restes à réaliser et un solde d'exécution reporté de 1 104 035.64 €)

Pour un total de 2 657 889.95 €

D'où une différence de 385 000.00 €, qu'il est proposé de couvrir à l'aide des impositions complémentaires ci-après :

Art.7311 Contributions directes :	385 000.00 €
D'où un total de recettes de	3 042 889.95 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et s'être assuré que tous les crédits prévus au budget sont nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux,

APPROUVE à l'unanimité, le budget primitif 2011.

31-11 Assainissement : Budget Primitif 2011

Monsieur le Maire présente le budget primitif assainissement 2011 s'équilibrant ainsi :

Dépenses d'exploitation	96 930.85€
Dépenses d'investissement	60 263.96 € (dont 10 800 € de restes à réaliser)
Pour un total	157 194.81 €

Recettes d'exploitation	96 930.85 € (dont 28 722.18 € d'excédent 2010 reporté)
Recettes d'investissement	60 263.96 € (dont 6 928.49 € de solde d'exécution 2010 reporté)
Pour un total de	157 194.81 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif assainissement 2011.

32-11 Terrain des sports : travaux

Vu l'état du terrain des sports, des devis ont été demandés pour une restauration du terrain d'honneur et du petit terrain.

De plus, pour pallier à l'insuffisance d'arrosage, des propositions ont également été faites pour un arrosage automatique.

	MASSART	Montant HT	Montant TTC	Observations
Terrain d'honneur	Défeutrage-Carottage-Regarnissage	2 610.00	3 121.56	25 à 30 grammes par m ² 50 tonnes de sables
	Sablage	1 420.00	1 698.32	
	TOTAL	4 030.00	4 819.88	
	Arrosage automatique	24 920.82	29 805.30	
Petit terrain	Carottage/Regénération	1300.00	1554.80	25 à 30 grammes par m ² 25 tonnes de sables
	Sablage	647.50	774.41	
	TOTAL	1 947.50	2 329.21	
TOTAL		30 898.32	36 954.39	

	ART DAN	Montant HT	Montant TTC	Observations
Terrain d'honneur	Carottage	2 482.70	2 969.31	20 grammes par m ²
	Regarnissage	975.00	1 166.10	
	Sablage	2 266.64	2 710.90	
	TOTAL	5 724.34	6 846.31	
	Arrosage intégré	18 362.00	21 960.95	
Petit terrain		2730.00	3265.08	

	ROPERT PAYSAGE	Montant HT	Montant TTC	Observations
Terrain d'honneur	Carottage	500.00	598.00	30 grammes par m ² de semence 100 tonnes de sable
	Regarnissage	856.80	1 024.73	
	Sablage + poutre égalisatrice	2 850.00	3 408.60	
	Total	4 206.80	5 031.33	
	Arrosage intégré	15 098.83	18 058.20	
Petit terrain	Carottage	500.00	598.00	30 grammes par m ² de semence 52 tonnes de sable
	Regarnissage	480.00	574.08	
	Sablage	1 326.00	1 585.90	
	Décompactage	526.00	629.10	
	Total	2 866.00	3 427.74	
TOTAL		22 171.63	26 517.27	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise ROPERT PAYSAGE d'un montant total TTC de 26 517.27 €

33-11 Pôle Enfance : lot n°11 Electricité : avenant n°2

Dans le cadre de la réalisation du pôle Enfance, Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°2 au lot n°11 ELECTRICITE de l'entreprise LUSTRELEC. Il concerne des travaux complémentaires sur les courants faibles.

Montant HT Marché initial	Montant HT Avenant n°1	Montant HT Marché après avenant n°1	Montant HT Avenant n°2	Nouveau montant du marché HT
78 498.07	- 1395.30 € + 2471.17 €	79 573.94 €	7 942.00 €	87 515.94 €

La commission d'appel d'offre, réunie ce jour, à donner un avis favorable à cet avenant n°2.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE, Monsieur Le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

34-11 Participation aux frais scolaires

Monsieur Le Maire fait part d'un courrier de la mairie de Maure-de-Bretagne. En effet, trois élèves de la commune de Saint-Senoux sont scolarisés à l'école primaire publique de cette commune.

Une participation financière est sollicitée auprès des élus de Saint-Senoux pour un montant de 1695 € (soit 565 € par enfant du primaire).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par douze votes contre et un vote pour,

REFUSE le versement d'une participation aux frais de scolarité à l'école publique de Maure de Bretagne. La commune proposant sur son territoire des écoles et les services identiques.

3511 Personnel Communal : avancement de grade catégorie C : Suppression-Création de postes-modification du tableau des effectifs

Vu la délibération n°89/10 du Conseil Municipal en date du 22 décembre 2010 fixant les ratios « promus-promouvables »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire,

Dans le cadre des avancements de grades des agents pour l'année 2011 et après avis favorable de la commission administrative paritaire réunie le 21 mars 2011. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, à compter du 1^{er} janvier 2011, la création de 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et la suppression de 2 postes d'adjoint technique territorial de première classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la modification du tableau des effectifs en conséquence à compter du 1er janvier 2011

*L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 22h
Prochain Conseil Municipal le lundi 30 mai 2011*